



Nuisances suite à création de mezzanine

Par **Chanavat**, le **14/10/2008** à **06:54**

J'ai acheté un appartement au premier étage dans une copropriété de 6 logements sur 2 niveaux.

L'annexion des combles pour les appartements du premier étage est autorisée.

Mon voisin a créé une mezzanine ; les marches de l'escalier sont scellées directement dans le mur de séparation des logements. Ceci induit des nuisances sonores.

Avait-il le droit de réaliser ces travaux sans l'avis des autres copropriétaires?

Est-ce qu'un recours est possible?

Par **Tisuisse**, le **14/10/2008** à **08:50**

Bonjour,

Que dit le règlement de copropriété ? Y a-t-il eu délibération à une Assemblée générale pour ces travaux qui touchent le gros oeuvre de l'immeuble ?

Par **Chanavat**, le **22/10/2008** à **06:48**

Bonjour,

Le règlement de copropriété indique bien que pour tous travaux d'aménagement le copropriétaire devra aviser le syndic... qui pourra exiger que ces travaux soient exécutés sous la surveillance de l'architecte du syndicat..

Le syndic n'était pas encore constitué.

Aucun avis n'a été demandé à quiconque.